

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_018

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique et la renaturation de la cour de l'école Philippe de Commines à la commune de Renescure au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Séance du mardi dix février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trois février deux mille vingt-six.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Jacques SIX (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (12) :

Antony GAUTIER à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Pierre GRANDGENEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Céline SAUZEAU - Philippe DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Gaël DUHAMEL à Philippe GRIMBER - Michel DUHOO à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 71

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président


Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 FÉVRIER 2026

DELIBERATION 2026_018

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique et la renaturation de la cour de l'école Philippe de Commines à la commune de Renescure au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de Cœur de Flandre agglomération qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du conseil communautaire du 10 février 2026 portant adoption du budget primitif de Cœur de Flandre agglomération concernant l'année 2026 ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, devenue Cœur de Flandre agglomération, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

La commune de Renescure sollicite Cœur de Flandre agglomération au titre du fonds de concours PACES pour la rénovation énergétique et la renaturation de la cour de l'école Philippe de Commines.

La commune est lauréate du dispositif État – Village d'Avenir en 2025. Elle bénéficie à ce titre d'un accompagnement sur ce projet et en partenariat avec l'agence d'ingénierie départementale I-Nord. La commune a lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage fin 2025 afin de détailler et compléter les interventions sur ce projet de réhabilitation avant de passer sur un volet opérationnel en novembre 2026.

Cette opération répond aux enjeux de transition écologique sur différents aspects :

- remplacement des menuiseries (remplacement 130 portes / fenêtres) ;
- isolation des planchers haut en matériaux biosourcés + isolation des murs ;
- remplacement et installation chaudière biomasse à condensation ou pompe à chaleur.

Le coût du projet est estimé à 1 175 000 € hors taxes.

La commune de Renescure bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 17 % (taux fixe de participation de 15 % + taux variable de 2% lié au coefficient d'écart de richesse – données 2025).

La participation sollicitée par la commune auprès de Cœur de Flandre agglomération est de 100 000 € soit 9 % du coût total du projet.

La commune a sollicité d'autres financements publics auprès de l'État, du Département du Nord et de Territoire Énergie Flandre.

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		Part
Menuiseries	450 000 €	État - DSIL/DETR	100 000 €	9 %
Toiture et isolation	350 000 €	CD59 - ADVB	275 000 €	23 %
Chauffage	275 000 €	Territoire Énergie Flandre	50 000 €	4 %
Renaturation	100 000 €	Cœur de Flandre agglo PACES	100 000 €	9 %
		Commune de Renescure	650 000 €	55 %
Total général	1 175 000 €	Total général	1 175 000 €	100 %

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Renescure un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour la rénovation énergétique et la renaturation de la cour de l'école Philippe de Commines,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40 % à réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- le versement du solde de la subvention devra intervenir impérativement avant le 31 décembre 2029,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 10 février 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE

Le Président,

Valentin BELLEVAL

